



ASSEMBLÉE NATIONALE

PREMIÈRE SESSION

TRENTE-HUITIÈME LÉGISLATURE

Procès-verbal

de l'Assemblée

Le mercredi 21 novembre 2007 — N° 42

Président de l'Assemblée nationale :
M. Michel Bissonnet

QUÉBEC

La séance est ouverte à 10 h 03.

AFFAIRES DU JOUR

Affaires inscrites par les députés de l'opposition

M. De Martin (Huntingdon) propose :

QUE l'Assemblée nationale du Québec exige du gouvernement le dépôt, au plus tard le 21 décembre 2007, d'un plan d'urgence visant à répondre à la crise des revenus agricoles.

À la suite d'une réunion avec les leaders parlementaires, M. Chagnon, deuxième vice-président, informe l'Assemblée de la répartition du temps de parole pour la discussion de cette motion : 10 minutes sont allouées à l'auteur de la motion pour sa réplique ; le reste du temps sera réparti entre les groupes parlementaires, qui disposeront d'une enveloppe de temps correspondant à la proportion des sièges qu'ils détiennent respectivement à l'Assemblée ; le temps non utilisé par un groupe sera transféré aux deux autres groupes, selon la proportion des sièges qu'ils détiennent ; et les interventions ne seront soumises à aucune limite de temps.

Suit le débat sur la motion de M. De Martin (Huntingdon).

Le débat terminé, la motion est mise aux voix ; un vote par appel nominal est exigé.

À la demande de M. Gauthrin, leader adjoint du gouvernement, le vote est reporté à la période des affaires courantes de la présente séance.

À 11 h 54, M. Chagnon, deuxième vice-président, suspend la séance jusqu'à 14 heures.

21 novembre 2007

La séance reprend à 14 h 04.

Moment de recueillement

AFFAIRES COURANTES

Déclarations ministérielles

M. Fournier, ministre responsable de la Réforme parlementaire fait une déclaration concernant la réforme parlementaire.

À la fin de son intervention, du consentement de l'Assemblée pour déroger à l'article 53 du Règlement, M. Fournier, ministre responsable de la Réforme parlementaire dépose :

Un document de travail portant sur la réforme parlementaire.

(Dépôt n° 671-20071121)

M. Proulx, leader de l'opposition officielle, commente la déclaration au nom de l'opposition officielle.

Puis, M. Gendron, leader du deuxième groupe d'opposition, commente la déclaration au nom du deuxième groupe d'opposition.

Dépôts de pétitions

Du consentement de l'Assemblée pour déroger à l'article 63 du Règlement, deux extraits de pétition, concernant des sentences fermes et plus sévères pour les pédophiles récidivistes et la création d'un registre accessible au public, sont déposés par M. Gosselin (Jean-Lesage) :

- le premier, extrait d'une pétition signée par 62 442 citoyens et citoyennes du Québec ;

(Dépôt n° 672-20071121)

21 novembre 2007

- le deuxième, extrait d'une pétition signée par 2 423 citoyens et citoyennes du Québec.

(Dépôt n° 673-20071121)

Questions et réponses orales

Il est procédé à la période de questions orales des députés.

À la demande de M. le président, M. Taillon (Chauveau) retire certains propos non parlementaires.

À la demande de M. le président, M. Legault (Rousseau) retire certains propos non parlementaires.

Du consentement de l'Assemblée pour déroger à l'article 53 du Règlement, M. Charest, premier ministre, dépose :

Le rapport de l'agence de cotation Standard & Poor's, en date du 28 septembre 2007, à l'égard de la Caisse de dépôt et placement du Québec.

(Dépôt n° 674-20071121)

À la demande de M. le président, M. Couillard, ministre de la Santé et des Services sociaux, retire certains propos non parlementaires.

À la demande de M. le président, M. Bonnardel (Shefford) retire certains propos non parlementaires.

À la demande de M. le président, M. Béchar, ministre des Ressources naturelles et de la Faune, retire certains propos non parlementaires.

Du consentement de l'Assemblée pour déroger aux articles 53 et 59 du Règlement, M. Therrien (Terrebonne) dépose :

Copie d'un communiqué de presse, émis le 19 octobre 2007, par la Fédération des physiothérapeutes en pratique privée du Québec, concernant la suspension des moyens de pression à la suite d'une entente conclue avec le ministre du Travail.

(Dépôt n° 675-20071121)

21 novembre 2007

Votes reportés

L'Assemblée tient le vote reporté, lors des affaires inscrites par les députés de l'opposition, sur la motion proposée par M. De Martin (Huntingdon).

Cette motion se lit comme suit :

QUE l'Assemblée nationale du Québec exige du gouvernement le dépôt, au plus tard le 21 décembre 2007, d'un plan d'urgence visant à répondre à la crise des revenus agricoles.

La motion est adoptée par le vote suivant :

(Vote n° 31 en annexe)

Pour : **69** Contre : **39** Abstention : **0**

Motions sans préavis

Du consentement de l'Assemblée pour déroger à l'article 185 du Règlement, M. Benjamin (Berthier), Mme St-Pierre, ministre de la Culture, des Communications et de la Condition féminine, et M. Curzi (Borduas) proposent conjointement :

QUE l'Assemblée nationale souligne la Journée mondiale de la télévision qui se déroule ce 21 novembre ;

QU'à cette occasion, elle souligne le travail exceptionnel des artisans de la télévision québécoise.

Du consentement de l'Assemblée, la motion est adoptée.

Du consentement de l'Assemblée pour déroger à l'article 185 du Règlement, M. Béchard, ministre des Ressources naturelles et de la Faune, M. Domingue (Bellechasse) et Mme Morasse (Rouyn-Noranda-Témiscamingue) proposent conjointement :

21 novembre 2007

QUE l'Assemblée nationale souligne la qualité exceptionnelle du travail accompli par les équipes de la Société de protection des forêts contre le feu (SOPFEU), qui ont lutté courageusement contre les feux de forêt qui ont fait rage dernièrement en Californie et qu'elle réitère l'importance du rôle joué par la SOPFEU pour la protection des forêts du Québec.

Du consentement de l'Assemblée, la motion est adoptée.

Du consentement de l'Assemblée pour déroger à l'article 185 du Règlement, M. Whissell, ministre du Travail, Mme Leblanc (Deux-Montagnes) et Mme Harel (Hochelaga-Maisonneuve) proposent conjointement :

QUE, pour souligner le 10^e anniversaire marquant l'entrée en vigueur de la *Loi sur l'équité salariale*, l'Assemblée nationale salue la contribution de toutes celles et ceux qui ont œuvré à l'élaboration, à l'adoption et à la mise en œuvre de cette loi essentielle et qui ont ainsi permis au Québec d'inscrire cette valeur au cœur de notre patrimoine commun ;

QUE l'Assemblée nationale réaffirme l'importance de réaliser l'équité salariale pour le plus grand bénéfice des travailleuses et travailleurs du Québec.

Du consentement de l'Assemblée, un débat s'ensuit.

Le débat terminé, la motion est adoptée.

Conformément à l'article 146 du Règlement, M. Pelletier, leader adjoint du gouvernement, propose :

QUE la Commission des transports et de l'environnement, dans le cadre de l'étude du projet de loi n° 42, Loi modifiant le Code de la sécurité routière et le Règlement sur les points d'inaptitude, et du projet de loi n° 55, Loi modifiant de nouveau le Code de la sécurité routière et d'autres dispositions législatives, procède à des consultations particulières et tienne des auditions publiques les 28, 29 et 30 novembre 2007 et qu'à cette fin elle entende les individus ou organismes suivants :

21 novembre 2007

- Jean-Marie De Koninck
- CAA-Québec
- Association des directeurs de police du Québec
- Association des directeurs généraux des municipalités du Québec
- Association des policiers provinciaux du Québec (J.-G. Dagenais)
- Association des propriétaires d'autobus du Québec
- Association des restaurateurs du Québec
- Association du transport écolier du Québec
- Association du transport urbain du Québec
- Association québécoise du transport et des routes
- Comité provincial de concertation et de développement de l'industrie du taxi
- Commission de la santé et de la sécurité du travail
- Commission des transports du Québec
- Conseil des aînés
- Conseil des chaînes de restaurants du Québec
- Conseil permanent de la jeunesse
- Contrôle routier Québec
- Association canadienne des télécommunications sans fil
- Association du camionnage du Québec
- Association des Brasseurs du Québec
- EducAlcool
- Service de police de la Ville de Québec
- Société de l'assurance automobile du Québec
- Fédération canadienne de l'entreprise indépendante
- Fédération des policiers et policières municipaux du Québec
- Fédération motocycliste du Québec

21 novembre 2007

- Fédération des municipalités du Québec
- Fraternité des constables du contrôle routier du Québec
- Fraternité des policiers et policières du Québec
- Institut national de santé publique
- Maître Jean-Pierre Rancourt, avocat criminologue
- Office des personnes handicapées du Québec
- Regroupement des loueurs de véhicules du Québec
- Service de police de la Ville de Montréal
- Sûreté du Québec
- Union des tenanciers de bars du Québec
- Ville de Montréal
- Ville de Québec
- Ville de Sherbrooke
- Union des municipalités du Québec

QU'une période de 30 minutes soit prévue pour les remarques préliminaires partagée également entre le groupe parlementaire formant le gouvernement, le groupe parlementaire formant l'opposition officielle et le deuxième groupe d'opposition ;

QUE la durée maximale de l'exposé de chaque organisme soit de 15 minutes et l'échange avec les membres de la commission soit d'une durée maximale de 45 minutes partagées de la façon suivante : 17 minutes pour les membres du groupe parlementaire formant le gouvernement, 15 minutes pour les membres du groupe parlementaire formant l'opposition officielle et 13 minutes pour les membres du deuxième groupe d'opposition ;

QU'une période de 30 minutes soit prévue pour les remarques finales partagée également entre le groupe parlementaire formant le gouvernement, le groupe parlementaire formant l'opposition officielle et le deuxième groupe d'opposition ;

21 novembre 2007

QUE la ministre des Transports soit membre de ladite commission pour la durée du mandat.

Du consentement de l'Assemblée, la motion est adoptée.

Avis touchant les travaux des commissions

M. Pelletier, leader adjoint du gouvernement, convoque :

- la Commission des finances publiques, afin de poursuivre ses auditions publiques dans le cadre de consultations particulières sur le projet de loi n° 32, Loi favorisant la gestion rigoureuse des infrastructures publiques et des grands projets ;
- la Commission de la culture, afin d'entreprendre l'étude détaillée du projet de loi n° 30, Loi modifiant la Loi sur la Société de la Place des Arts de Montréal, la Loi sur la Société de télédiffusion du Québec et la Loi sur la Société du Grand Théâtre de Québec.

AFFAIRES DU JOUR

Projets de loi du gouvernement

Adoption

Mme Boulet, ministre des Transports, propose que le projet de loi n° 33, Loi modifiant la Loi sur la Société des Traversiers du Québec et d'autres dispositions législatives, soit adopté.

Après débat, la motion est adoptée et, en conséquence, le projet de loi n° 33 est adopté.

21 novembre 2007

Prise en considération de rapports de commissions

L'Assemblée prend en considération le rapport de la Commission de l'aménagement du territoire relatif au projet de loi n° 29, Loi modifiant la Loi sur la Société d'habitation du Québec.

Après débat, le rapport est adopté.

Adoption du principe

Mme Normandeau, ministre des Affaires municipales et des Régions, propose que le principe du projet de loi n° 56, Loi modifiant diverses dispositions législatives concernant le domaine municipal, soit maintenant adopté.

Après débat, la motion est adoptée à la majorité des voix et, en conséquence, le principe du projet de loi n° 56 est adopté.

M. Pelletier, leader adjoint du gouvernement, propose que le projet de loi n° 56 soit renvoyé pour étude détaillée à la Commission de l'aménagement du territoire.

La motion est adoptée à la majorité des voix.

M. Pelletier, leader adjoint du gouvernement, propose l'ajournement des travaux au jeudi 22 novembre 2007, à 10 heures.

La motion est adoptée à la majorité des voix.

En conséquence, à 16 h 58, M. Picard, troisième vice-président, lève la séance et l'Assemblée s'ajourne au jeudi 22 novembre 2007, à 10 heures.

Le Président

MICHEL BISSONNET

21 novembre 2007

ANNEXE

Votes par appel nominal

Sur la motion proposée par M. De Martin (Huntingdon) aux affaires inscrites par les députés de l'opposition, concernant un plan d'urgence visant à répondre à la crise des revenus agricoles :

(Vote n° 31)

POUR - 69

Arseneau	Deschamps	Harel	Morin
Auger	Deslières	Lapointe	Morissette
Beaupré	Diamond	<i>[Crémazie]</i>	Pagé
Bédard	Dionne-Marsolais	Lapointe	Pelletier
Benjamin	Domingue	<i>[Groulx]</i>	<i>[Rimouski]</i>
Benoit	Dorion	Laporte	Proulx
Bergeron	Doyer	Leblanc	Richard
Bérubé	Drainville	L'Écuyer	Riedl
Bonnardel	Dufour	<i>[Saint-Hyacinthe]</i>	Roux
Bouchard	Dumont	Légaré	Roy
Caire	Ferland	Legault	<i>[Montmagny-L'Islet]</i>
Camirand	Francoeur	Lelièvre	Roy
Charbonneau	Gaudreault	Lévesque	<i>[Lotbinière]</i>
Cloutier	Gendron	Malavoy	Schneeberger
Côté	Gingras	Maltais	Simard
Cousineau	Girard	Marois	Taillon
Curzi	Gosselin	Merlini	Therrien
Damphousse	Grandmont	Méthé	Turp
De Martin	Grondin	Morasse	

CONTRE - 39

Arcand	Copeman	Kelley	Sklavounos
Bachand	Couillard	L'Écuyer	St-Pierre
Beauchamp	Courchesne	<i>[Pontiac]</i>	Thériault
Béchar	Dubourg	Lessard	Tomassi
Bergman	Dupuis	Marsan	Vallée
Blais	Fournier	Ménard	Vallières
Boulet	Gautrin	Normandeau	Whissell
Charest	Gonthier	Ouellette	
Charlebois	Hamad	Ouimet	
Cholette	James	Paquet	
Clermont	Jérôme-Forget	Pelletier	
		<i>[Chapleau]</i>	